



INTER PRO35

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

SEPT 2023
N°254
Au sommaire



La route est tracée !

Dans le syndicalisme, comme dans la vie, l'une des choses essentielles est d'être clair et sincère, de ne pas mentir, y compris à soi-même, ni se compromettre avec le pouvoir et les puissants dont nous ne partagerons jamais les valeurs !

Notre 38^{ème} congrès a répondu totalement à ces principes.

La démocratie syndicale a joué pleinement : compte rendu de mandat, résolution, élection des instances et discussions en toute liberté de parole. Les choses ont été dites aussi à la confédération, sans polémique mais sans complaisance non plus sur les méfaits notamment du syndicalisme rassemblé, qui n'a rien à voir avec l'unité d'action sur des bases revendicatives claires que nous portons dans le département depuis plus de 10 ans.

FO doit rester FO et l'Union Départementale d'Ille-et-Vilaine, à sa mesure, se battra inlassablement pour cela.

Les délégués ont tracé la route pour les semaines et les mois qui viennent : celle du syndicalisme indépendant, celle de la combativité, celle de la base qui au quotidien, contre vents et marées, se bat pour la justice sociale.

La tâche est immense, nous le mesurons parfaitement, mais nous ne laisserons ni bureaucratisation, ni formatage, ni soumission aux politiques entraver notre action.

Ce congrès est porteur d'avenir, à plus d'un titre, et c'est la bonne nouvelle syndicale de cette rentrée !

**Vive la vie, vive la lutte, vive la sociale !
Vive la cgt Force-Ouvrière !**

Rennes, le 18 septembre 2023

**Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général**

Mobilisation interprofessionnelle unitaire vendredi 13 octobre
pour l'abrogation de la loi Macron sur les retraites, pour l'augmentation des salaires, pensions, indemnités chômage, bourses, minima sociaux et l'égalité femmes-hommes.
À Rennes manifestation à 11H place de Bretagne. (Modalités à venir pour les autres localités)

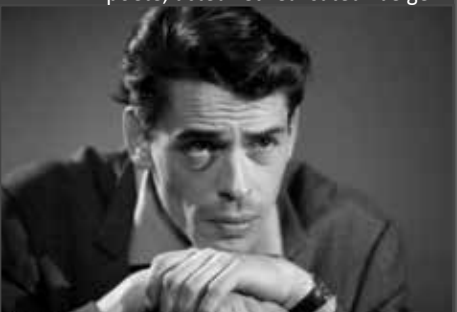
- ÉDITORIAL (P1)
- NOS INSTANCES (P2)
- NOTRE CONGRÈS (P3)
- NOTRE RÉOLUTION (P4 - P6)
- NOTRE CONGRÈS (P7)
- INFO UD, CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, CLIN D'ŒIL DU PATOCHE (P8)

CITATION DU MOIS

"La pire forme d'absurdité est d'accepter le monde tel qu'il est aujourd'hui et de ne pas lutter pour un monde tel qu'il devrait être".

Jacques BREL
1929-1978

auteur-compositeur-interprète,
poète, acteur et réalisateur belge





COMMISSION EXÉCUTIVE

Élue à l'unanimité sous la présidence de Frédéric Souillot secrétaire général confédéral

Sylvie BERNARD-GRIFFITHS	Pôle emploi	FEC
Mickaël BEZARD	SNUDI	FNEC-FP
Xavier BOUINIER	SDAS	FNAS
Philippe CARO	DGFIP	FINANCES
Stéphane CHABOT	Unité SGP Police	FSMI
Thierry CHEREL	Contitech	CHIMIE
Patrick CHOPIN	DREAL	FEETS
Céline CUSSAC	OSDD	FEC
Laurence DEGAND-PHILIPPOT	Organismes Sociaux 35	FEC
Patrice DUGUÉ	SANDEN	MÉTALLURGIE
Yvan FONTAINE	Conseil Départemental	SPS
Pascal GUÉNA	La poste	FO COM
Jérôme JOURDAN	Ville de Rennes	SPS
Bastien JOYAUX	SNFOLC	FNEC-FP
Hervé LACOCHE	Conseil Régional	SPS
Valérie LAMY	Hôpital Janzé	SPS
Karine LE FRANÇOIS	Laboratoires privés	PHARMACIE
Jean-Claude LE MANACH	BNP	FEC
Fabrice LERESTIF	SNFOLC	FNEC-FP
Sophie MAHÉ	Service Commun des Laboratoires	FINANCES
Justine MARTI	SNFOLC	FNEC-FP
Philippe MASSÉ	Quartier Leschi	DÉFENSE
Philippe MELT	Assurances	FEC
Bertrand MIEDAN -GROS	MSA	FEC
William MORIN	UDST	FNTL-FO/UNCP
Lynda PERROT	Hôpital Montfort	SPS
Laurent POZZA	OSDD	FEC
Catherine RENAULT	Carrefour Cesson	FGTA
Valérie ROBERT	Easydis	FGTA
Jacques TALLEC	SDAS	FNAS
Laëtitia THÉBAULT	La poste	FO COM
Josiane TORILLEC	Préfecture	FSMI
Sébastien TOYER	Banque postale	FO COM
Bastien VANDENBEUCK	OSDD	FEC
Vincent VANNIER	ENEDIS	ÉNERGIE
Patrick VÉGUER	SPASEEN	FNEC-FP
Marylin ZÉPHYR	SNEPAT	FEC



Commission des conflits

Victor DIAL	(retraité santé)
Raymond GOMIS	(retraité rectorat)
Jean-Paul LE TIRAN	(retraité mutualité)
Jean-Paul PICHOFF	(retraité santé)
Isabelle POILANE	(retraitée action sociale)

Commission de contrôle des comptes

Nathalie BAUR	(Lycées et Collèges)
Gisèle DENIS	(retraitée commerce)
Bertrand HUET	(Ville de Rennes)
Morgane CHEVALIER	(BNP)
Patricia DUBOIS	(BNP)
Ronan LE PRADO	(Écoles)

Suppléants

Guillaume AUTRINAL	COOPERL Montfort	FGTA
Cédric GONZALEZ	SNCF	CHEMINOTS
Madeg LE GUERNIC	OSDD	FEC
Fabrice PRUD'HON	Les vergers de Châteaubourg	FGTA
Jérôme TURQUAND	Manitou Laillé	MÉTALLURGIE

Membres de droit

Jacques DANDRIMONT	UL MALOINE
Didier GAILLARD	UL RENNES
Richard GUÉRILLON	UL FOGÈRES
	UL GUICHEN
	UL REDON
	UL VITRÉ
Joël JOSSELIN	Invité permanent
Monique BOUZIN	UDR



BUREAU

Secrétariat Général

Fabrice LERESTIF	Secrétaire Général
Stéphane CHABOT	Secrétaire Général Adjoint
Céline CUSSAC	Secrétaire Générale Adjointe
Jacques TALLEC	Secrétaire Général Adjoint

Trésorerie

Patrick CHOPIN	Trésorier
Laurence DEGAND -PHILIPPOT	Trésorière Adjointe

Membres élus

Xavier BOUINIER, Pascal GUÉNA, Valérie LAMY, Justine MARTI, William MORIN, Laëtitia THÉBAULT, Vincent VANNIER



Nos militantes et militants

Ce 38^{ème} congrès a déjà marqué les esprits des délégués présents de tous les secteurs professionnels et des 4 coins du département.

Lucidité, combativité et pensée libre en action.

Des rapports d'activité et financier adoptés à l'unanimité, une feuille de route claire qui nous donne un mandat tout aussi clair pour les semaines et les mois à venir et un bureau de militantes et militants de terrain qui construira l'avenir de FO Ille-et-Vilaine.

Le tout devant nos invités de toutes les UD du grand ouest et de Fédérations ainsi bien évidemment que du SG de la confédération Frédéric Souillot qui a pu constater que la maison était particulièrement soudée autour d'une orientation et d'une équipe, pour que FO reste FO avec la boussole fondamentale au quotidien de la Charte d'Amiens.

Merci au trésorier confédéral, Patrick Privat pour son geste d'amitié vis-à-vis de notre ami Didier Leborgne.

Mais l'Union Départementale 35 c'est aussi la camaraderie.

On l'a vu avec la remise de la médaille de l'organisation à notre camarade Bernard Réty.

N'oublions pas non plus l'hommage rendu à Marie-Claire la secrétaire de l'UD depuis 39 ans et qui part en retraite à la fin de ce mois.

Bref, un grand congrès qui restera dans les mémoires bien au-delà du département (de nombreux retours l'attestent déjà).

Grand merci aux camarades de l'UL de St-Malo pour leur investissement et à l'équipe d'organisation qui autour de Patrick et Céline a organisé ce congrès de main de maître même si "les maîtres" à FO 35 on aime pas tellement ça ! 😊



Didier Leborgne



Bernard Réty



Marie-Claire



Céline et Patrick

LIBRE ET INDÉPENDANT POUR RÉSISTER, REVENDIQUER ET RECONQUÉRIR !

PAS DE JUSTICE, PAS DE PAIX

Les syndicats CGT-Force Ouvrière réunis pour le XXXVIII^{ème} congrès de l'Union Départementale d'Ille-et-Vilaine réaffirment leur attachement indéfectible à la Charte d'Amiens et au syndicalisme libre et indépendant, seul à même d'organiser les travailleuses et travailleurs et de défendre leurs intérêts et droits collectifs et individuels.

À ce titre, le congrès s'affirme indépendant de tout mouvement philosophique, religieux et politique. Les revendications Force Ouvrière doivent être partout et en toutes circonstances notre mandat sans aucune compromission.

La CGT-Force Ouvrière s'inscrit dans la négociation et non dans la concertation, synonyme d'accompagnement. Le congrès rejette le concept de «syndicalisme rassemblé» qui compromet l'indépendance syndicale, affaiblit la plateforme revendicative, constitue le plus souvent un obstacle à la grève et conduit à une impasse. Cela ne peut pas être l'avenir du syndicalisme.

Depuis notre dernier congrès du 27 septembre 2019 à Fougères, usant du contexte de la pandémie Covid 19, le gouvernement n'a cessé de multiplier les atteintes contre nos libertés. Il n'y a pas de conquêtes sociales sans libertés publiques. Le congrès condamne la répression antisyndicale et la violence physique et administrative de l'État exercées contre les manifestations et les cortèges syndicaux. Le congrès se prononce contre toutes formes de criminalisation de l'action syndicale. La violence et surveillance policière commanditée par l'état ne saurait être une réponse aux revendications. L'UD35 a d'ailleurs engagé une action juridique contre le recours aux drones pendant les manifestations.

Le congrès rappelle que la grève est un droit constitutionnel qui demeure le moyen d'expression du rapport de force pour les salariés dont les revendications ne sont pas entendues.

Toute tentative d'entraver ce droit inaliénable doit être dénoncé et combattu à tous niveaux. Il salue l'alerte de l'Union Départementale permettant à notre Confédération de contester les arrêtés de réquisition frappant nos camarades salariés de laboratoire d'analyses du département, arrêtés préfectoraux pris en totale méconnaissance de la constitution de 1946, et cassés par le tribunal administratif.

Le congrès revendique le rétablissement de la libre désignation des Délégués Syndicaux. Il rejette toutes les lois ayant réduit le droit syndical : représentativité, fusion des instances représentatives du personnel, etc. Face à la dégradation généralisée des conditions de travail, engendrant une augmentation des accidents du travail des maladies professionnelles et des risques psychosociaux, il demande le rétablissement, en toute urgence, des instances indépendantes relatives à la santé sécurité au travail et notamment les CHSCT.

Sur l'augmentation générale des salaires, des traitements, pensions et minima sociaux

La richesse augmente mais pas pour les salariés, retraités, privés d'emploi. Au contraire, le congrès constate l'érosion des revenus et du pouvoir d'achat.

Les négociations salariales sont bloquées alors que nous sommes dans un contexte de forte inflation.

De fait la pauvreté s'aggrave

C'est pourquoi le congrès revendique l'augmentation générale



rale des salaires, des traitements, des retraites, des pensions, des allocations, des minima sociaux au minimum à la hauteur de l'inflation.

Le congrès revendique l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes dans toutes les branches professionnelles.

Le congrès revendique de porter le SMIC à 80 % du salaire médian, exige une revalorisation significative de toutes les grilles salariales et des points d'indice.

Le congrès exige que le versement des aides publiques aux entreprises soient conditionnées à des contreparties pour les salariés (création et maintien des emplois, augmentation des salaires, etc.).

Le congrès rappelle que le salaire doit absolument primer sur toute autre forme de rémunération variable, et trop souvent défiscalisée. Dans ce cadre, il demande le retrait de la signature de la confédération concernant l'accord sur le partage de la valeur. FO a toujours condamné les tentatives d'associer capital et travail.

Sur la défense de notre protection sociale

Le congrès salue l'engagement sans faille des militantes et des militants notamment d'Ille et Vilaine qui n'ont pas ménagé l'effort de grève et les blocages économiques pour combattre la contre-réforme des retraites. Après 7 mois d'une lutte acharnée dans le département dès le 10 janvier 2023, la loi scélérate Borne Macron, rejetée par 94 % de la population salariée, est toujours combattue dans nos rangs.

Le syndicalisme rassemblé a montré ses limites et a été un obstacle à la construction du rapport de force. Le congrès condamne les stratégies de journées de grève « saute-mouton » et de manifestations adoptées par l'intersyndicale nationale. Elles n'ont pas permis de faire renoncer Borne et Macron. Le congrès déplore le manque de détermination et de visibilité des mandats de la confédération Force Ouvrière pendant toute cette période et le peu d'écho donné à nos revendications.

Avec la confédération, le congrès exige une abrogation totale et définitive de cette loi scélérate, brutale, illégitime, sans aucun fondement économique, qui reporte de deux ans l'âge légal de départ à la retraite. Il exige également l'abrogation de la loi Touraine et son actuelle accélération.

Le congrès se positionne résolument pour le retour à la retraite à 60 ans, à taux plein après 37,5 annuités de cotisations, calculées sur les 10 meilleures années et sans décote pour les salariés de droit privé et les 6 derniers mois pour la fonction publique. Le congrès exige le rétablissement de l'ensemble des régimes spéciaux et réaffirme son attachement indéfectible à la retraite par répartition et à sa gestion paritaire.

Le congrès rappelle son attachement permanent aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945, basés sur une gestion paritaire et à son financement par le salaire socialisé différé. Il fait sienne l'expression de la solidarité ouvrière dont le principe est : « on cotise selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins ». Le congrès dénonce la validation par la confédération de la COG Famille (Convention d'Orientation et de Gestion) le 04 juillet 2023.

Le congrès s'oppose à tout nouveau désengagement de la Sécurité Sociale sur les frais médicaux et indemnités journalières et à toute décision qui remettrait en cause le régime général de sécurité sociale.

Le congrès condamne la fiscalisation de la Sécurité Sociale opérée par les lois de finances successives.

Le congrès dénonce la mainmise du gouvernement sur le système à gestion paritaire de l'assurance-chômage. La contre-réforme du gouvernement s'attaque aux demandeuses et aux demandeurs d'emploi et sanctionne les chômeurs, durcissant encore un peu plus les conditions d'ouverture des droits et des indemnités. La contracyclicité (modulation des droits suivant la conjoncture économique), poursuit une régression sociale déconstruisant de notre système de protection sociale. Injuste, punitive et ciblant toujours davantage les salariés les plus vulnérables.

Le congrès revendique le retour aux dispositions de la Convention Unedic de 2017 et à la loyauté de la négociation paritaire entre interlocuteurs sociaux.

Le congrès s'oppose au projet de loi prétendu dit de « plein emploi » et son corollaire : la création de France Travail, la conditionnalité du versement du RSA par l'obligation de 15h d'activité par semaine qui sera lourde de conséquences.

Sur la défense des services publics et de ses personnels

Le congrès s'oppose à la numérisation à outrance de tous les services publics conduisant à la fermeture des accueils au public avec pour conséquence une détérioration du service rendu à l'utilisateur et une perte de sens du travail pour les personnels soumis au dictat des objectifs chiffrés. Il dénonce la mise en place des Maisons France Service qui ne fait que renforcer la logique de destruction des services.

La crise sanitaire a mis en évidence le niveau de déstructuration effrayant de l'hôpital public, du secteur médico-social, des EHPAD et de l'aide à domicile, dont seul l'engagement sans relâche des personnels a permis d'éviter l'effondrement.

Le Ségur de la santé n'est pas à la hauteur des enjeux. Il a par ailleurs exclu 240 000 personnels du secteur sanitaire, social et médico-social, les EHPAD et l'aide à domicile.

Le congrès exige un plan d'investissement massif pour l'hôpital public, l'annulation des fermetures de lits au CHU de Rennes et à l'hôpital de St Malo prévus dans le cadre de la fusion d'établissements hospitaliers sur l'ensemble du département.

Le congrès réaffirme son attachement au Statut Général de la Fonction Publique garant de l'indépendance des fonctionnaires et demande l'abrogation de la loi de la transformation de la Fonction Publique.

Il s'oppose à la politique purement comptable aboutissant à la suppression de milliers de postes au nom de la réduction des déficits publics et des économies budgétaires.

Les trois versants de la Fonction Publique subissent des attaques d'une violence inouïe s'inscrivant dans la destruction des services publics au profit d'une privatisation à marche forcée.

Elles connaissent aujourd'hui un taux de démissions, ruptures conventionnelles et burn-out encore jamais vu.

Le congrès exige le recrutement massif sous statuts de tous les personnels à hauteur des besoins et l'augmentation immédiate du point d'indice des salaires et traitements.

Le constat est identique pour tous les salariés des entreprises et associations exerçant des missions de service public.

Le congrès revendique la renationalisation des entreprises publiques qui ont été privatisées.

Sur la défense du Code du Travail et des droits des salariés

Le congrès considère que la « loi travail et les ordonnances Macron » sont des attaques destructrices contre les salariés. Elles accentuent précarité et flexibilité au bénéfice des employeurs.

Cette loi remet en cause la finalité même du Code du Travail : protéger les salariés, leur rémunération et conditions de travail.



Sur la jeunesse et son avenir

Le congrès dénonce la précarisation rampante des jeunes.

La multiplication des contrats précaires nuit à l'insertion des jeunes et à leur accès au CDI. Les contrats d'intérim, de CDD très courts, de type CEE, contrats civiques, SNU et autres ne doivent pas faire de la jeunesse une main d'œuvre gratuite ou sous-payées et corvéable à merci. Le XXXVIII^{ème} congrès mandate la CE et le Bureau de l'UD 35 pour développer des informations et des actions syndicales à destination

de la jeunesse visant notamment à montrer en acte la force et les valeurs du syndicalisme.

Sur le handicap

Le congrès rappelle qu'il est indispensable de mobiliser toutes les structures syndicales afin de donner à la question du handicap toute son importance. L'heure est venue de traduire les ambitions, non plus en simples déclarations d'intention mais en actes assortis des moyens nécessaires pour faire véritablement progresser l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi, l'accès à une retraite décente en situation de handicap des travailleuses et des travailleurs. Le congrès exige que le droit des personnes handicapées soit respecté. Il exige notamment la rapide ouverture de places pour les centaines de jeunes qui sont inscrits sur les listes d'attente des établissements et services médico-sociaux d'Ille-et-Vilaine.

Sur l'environnement

Le congrès constate que l'environnement et sa protection subissent le même sort que le social dans le cadre de la concurrence capitaliste. Les ressources naturelles sont exploitées, accaparées et pillées au bénéfice des plus riches. Pour le patronat, la protection de l'environnement est considérée comme un coût et une entrave aux profits. Pour le congrès, il n'est pas question que Force Ouvrière s'engage dans un diagnostic partagé avec le patronat et le gouvernement pour la croissance et le climat.

Il ne s'agit pas de «verdir» le système mais d'en changer. De ce point de vue, le social et l'environnemental constituent un même combat pour un monde qui en vaille le coup.

Sur la situation mondiale

Le congrès condamne partout dans le monde la montée des périls et des idéologies du rejet de l'autre.

Le congrès « condamne les guerres et économies de guerre, dénonce les profiteurs de guerre et réaffirme sa solidarité avec les populations et travailleurs qui en subissent les effets en Ukraine, en Russie et ailleurs. Il soutient les syndicats des pays concernés et plus largement ceux qui militent dans le monde pour la paix et la justice sociale ». Il exige la libération immédiate de tous les syndicalistes condamnés et emprisonnés pour leurs activités syndicales.

Le XXXVIII^{ème} congrès mandate la CE et le Bureau de l'UD 35 pour se mettre à disposition de tous ses syndicats, tous ses délégués syndicaux, tous ses représentants, pour les soutenir dans leur action syndicale en les aidant à déposer partout les revendications et pour contribuer à la mise en œuvre des moyens pour obtenir satisfaction.

Le XXXVIII^{ème} congrès appelle dans le même temps tous les syndicats, tous les délégués syndicaux, tous les délégués du personnel, tous les élus et représentants FO dans toutes les instances, à renforcer nos implantations tant dans les entreprises privées que dans les services publics.

Le Congrès invite l'ensemble de ses délégués à rester en lien étroit et permanent avec leur Union Départementale et leur Union Locale pour construire l'effort et la lutte interprofessionnelle en faveur de tous les salariés de ce département.

Le XXXVIII^{ème} congrès appelle tous les salariés, actifs, chômeurs, retraités à rejoindre les rangs de la Cgt-Force Ouvrière, notamment dans la période qui s'annonce, pour préparer les luttes syndicales pour gagner sur toutes les revendications.

Le congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine appelle à l'unité d'action des organisations syndicales, à l'unité des travailleurs du public et du privé, des jeunes, des retraités, pour préparer sans tarder, toutes et tous ensemble, la grève générale interprofessionnelle jusqu'au retrait de la loi Macron-Borne sur les retraites et donne mandat au secrétaire général de l'Union Départementale pour interpellier le Comité Confédéral National de Force Ouvrière sur cette question.

Adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions



Fabrice Lerestif réélu secrétaire général de Force ouvrière pour l'union d'Ille-et-Vilaine

Le 38^e congrès du syndicat Force ouvrière d'Ille-et-Vilaine s'est tenu près de Saint-Malo, en présence de 350 délégués du privé et du public.



Frédéric Souillot, secrétaire général de Force ouvrière et Fabrice Lerestif, secrétaire général de l'union départementale FO d'Ille-et-Vilaine. | OUEST-FRANCE

Force ouvrière était en congrès, vendredi 15 septembre 2023, à Saint-Père-Marc-en-Poulet, près de Saint-Malo. L'occasion pour les 350 délégués de faire le point sur la situation sociale et de tracer la route pour les années à venir.

Frédéric Souillot, secrétaire général de la confédération et une trentaine d'invités représentant les principales fédérations et les unions départementales du Grand Ouest étaient présents.

« Ce sera mon dernier mandat »

Fabrice Lerestif a été réélu, à l'unanimité pour trois ans, secrétaire général de l'union départementale du 35.

« **Ce sera mon dernier mandat** », assure l'intéressé qui occupe la fonction depuis le 7 juin 2013.

Le secrétaire général souligne la bonne santé de FO dans le département. « **Nous y comptons plus de 8 400 adhérents. Un chiffre en légère progression.** »

La mobilisation contre la réforme des retraites a donné un coup de fouet aux adhésions. « **De plus en plus de jeunes nous rejoignent et les militantes et militants s'impliquent de plus en plus dans la vie du syndicat.** »

La moyenne d'âge diminue

Au niveau national, la moyenne d'âge est passée de 48 à 43 ans, « **nous observons la même tendance en Ille-et-Vilaine.** »

Fabrice Lerestif a à cœur de donner de la place à la jeune génération dans une union départementale connue « **pour être combative** ».

Le militant assure que son syndicat n'a pas tourné la page de la lutte contre la réforme des retraites. « **Nous réclamons toujours son abrogation.** »

Le contexte est difficile, en ce moment, pour les plus précaires avec l'inflation. « **Nous demandons une augmentation des salaires, des pensions, des bourses et un relèvement des minima sociaux.** » Ou alors, « **nous filons tout droit vers une régression démocratique. Un terreau favorable à tous les fascismes** ».

Si l'on veut revenir « **aux jours heureux, il faut répartir la richesse autrement** », appuie Fabrice Lerestif. Et arrêter de détruire les services publics, « **seule richesse de ceux qui n'ont rien** ».

Ouest-France 15/09/2023



Clin d'œil du PATOCHE

**RÉGIME ? NON !
SALAIRE ? OUI ...**



**ABROGATION DES LOIS
SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES**

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

Nos stages

STAGES CFMS 2023

DATES	INTITULÉ	DURÉE
COMPLET	DÉCOUVERTE	5 jours
COMPLET	CONNAITRE SES DROITS	3 jours
Lundi 13 au vendredi 17 NOV.	LE C.S.E.	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique DANS LES DÉPARTEMENTS 22, 29 OU 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER : 02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

COMMISSION HANDICAP

Permanences Handicap-Emploi
Accès aux droits des accompagnants
Sur rendez-vous tous les 3^{ème} mercredi de chaque mois tél. : 02.99.65.36.60

Nos Unions Locales

RENNES
35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO
8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN
07.83.67.25.78
ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES
7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES
02.99.99.00.49
ulfofougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ
45, rue de Paris 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr

REDON
1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.48
06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35

**ASSURE SES
PERMANENCES
UNIQUEMENT
SUR RDV**

**CONTACTEZ-NOUS :
TÉL. : 02 99 65 36 66**

POUR PLUS D'INFOS :



**Pensez à vos timbres :
commande, paiements
et suivi sur eFO.**

TIMBRES 2023 : 5,20 €
tresorerie.udfo35@orange.fr